

De : [info.integration](#)
Objet : Semaine d'actions contre le racisme 2026
Date : jeudi, 5 mars 2026 16:19:21
Pièces jointes : [image001.png](#)

Madame, Monsieur,
Chères et chers partenaires,

La prochaine Semaine d'actions contre le racisme (SACR) se déroulera du 16 au 23 mars 2026. À cette occasion, le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) poursuit son soutien en faveur d'actions spécifiquement dédiées à la lutte contre les discriminations raciales. Cette année, le BCI participera à une table ronde organisée par l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) et coorganisera un second événement à Rolle, contribuant ainsi à nourrir le dialogue et à renforcer les initiatives locales en matière de prévention du racisme.

Activités

Mardi 17 mars (18h30-20h15) – Table ronde publique : « Une police à l'image de la société ? Défis et perspectives de la diversité ethnique dans les forces de l'ordre romandes » à l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID), Maison de la Paix, Auditorium, Chemin Eugène-Rigot 2, Genève.

Les étudiant·e·s présenteront les résultats d'une enquête menée durant huit mois sur la diversité ethnique au sein des polices romandes, suivis d'un échange avec les partenaires du projet, des représentant·e·s des corps de police et des autorités politiques et notamment la Déléguée à l'intégration du canton de Vaud, Amina Benkais-Benbrahim.

Les informations détaillées seront prochainement en ligne sur la page internet de [l'IHEID](#).

Samedi 21 mars (10h-13h) – Tournoi de football : « Football, dialogue, partage : jouons collectif ! », à la Salle de gymnastique du Martinet, Avenue Général-Guisan 23c, Rolle

À l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, un tournoi de football réunira jeunes, policiers et policières à la salle du Martinet. Au programme : équipes mixtes, moments d'échanges, repas convivial et baby-foot pour les plus jeunes.

Inscrivez-vous : [Découvrez le programme détaillé](#).

Contact : contact@centre-sesame.ch

Mais ce n'est pas tout ! Le BCI soutient plusieurs activités et événements à travers le canton. Vous retrouverez une liste non exhaustive de ces actions sur la page internet dédiée www.vd.ch/sacr.

Cette page est régulièrement mise à jour au fil des informations transmises par nos partenaires.

Vous bénéficiez d'un soutien du BCI pour une activité organisée dans le cadre de la SACR 2026 ? Transmettez-nous les informations nécessaires et nous les ajouterons à notre page internet.

Publications spécifiques

Brochure « *Contrôle de police : ce que vous devez savoir* »

Fruit d'une collaboration étroite entre les membres de la plateforme cantonale des communautés étrangères, les polices vaudoises et le BCI, cette brochure répond directement aux préoccupations exprimées par les représentant·e·s des communautés étrangères, qui avaient identifié la nécessité de mieux comprendre certaines actions policières. Au-delà de l'explication du déroulement d'un contrôle de police, le document détaille également les droits et devoirs des personnes contrôlées ainsi que le cadre légal en vigueur. Ce document, né de la volonté de renforcer le dialogue et la confiance entre les forces de l'ordre et les communautés étrangères, tout en promouvant une meilleure compréhension mutuelle, sera mis à disposition du public dans un premier temps en ligne. Il sera prochainement traduit en anglais.

[Consultez la brochure](#)

Personne de contact :

[Olivia Cutruzzolà](#), Direction communication et relations avec les citoyens, Police cantonale vaudoise.

Affiches « Non au racisme »

Le BCI réédite son affiche « **Non au racisme** ». Aux couleurs vibrantes, avec le mot racisme traduit en 15 langues, elle a été conçue pour encourager les échanges, promouvoir la tolérance dans tous les lieux de vie et rappeler que le racisme n'y a pas sa place.

Disponible au format A3 et en plusieurs versions, elle peut être téléchargée

directement depuis [notre site internet](#) ou commandée sans frais, dans la limite des stocks disponibles [auprès de notre secrétariat](#).

Nous vous remercions de l'intérêt et de l'attention que vous porterez à ce courriel et nous nous réjouissons de vous voir nombreuses et nombreux lors de ces événements.

Nous restons à votre disposition pour toute demande d'information complémentaire.

Avec nos meilleures salutations.

SECRETARIAT DU BUREAU CANTONAL POUR L'INTEGRATION DES ETRANGERS ET LA PREVENTION DU RACISME

Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP)

BUREAU CANTONAL POUR L'INTEGRATION DES ETRANGERS ET LA PREVENTION DU RACISME (BCI)

Avenue de Sévelin 46 – 1014 Lausanne

+41 21 316 49 59

info.integration@vd.ch

vd.ch/integration

www.vd.ch/sacr

VD.CH





Contrôle de police : Ce que vous devez savoir

Cette brochure vous explique comment se déroule un contrôle de police.
Elle vous informe sur vos droits et vos devoirs.



Votrepolice.ch

La police remplit plusieurs missions importantes : protéger les personnes, assurer la sécurité et faire respecter les lois. Pour ce faire, elle peut contrôler votre identité.

Ce document vous aide à comprendre ce que la police peut faire ou non lors d'un contrôle.

Il s'adresse à toutes et tous, notamment aux personnes jeunes, migrantes ou en situation de vulnérabilité.

Vous avez le droit au respect et à la dignité, c'est pourquoi la police agit avec des règles et procédures. Elle ne peut pas vous contrôler simplement à cause de votre apparence, de votre origine ou de vos vêtements.



Quels sont vos droits lors du contrôle ?

- Demander le numéro d'identification du policier ou de la policière en uniforme ;
- Demander à voir son badge de police et sa carte de légitimation en cas de tenue civile ;
- Demander le motif du contrôle, la police doit l'indiquer sur demande ;
- Garder le silence, donc ne pas répondre à toutes les questions, sauf celles qui concernent votre identité ;
- Refuser de vous accuser vous-même ou d'accuser une personne de votre famille.

Bon à savoir

- En cas de situation litigieuse, restez calme et notez ce qui s'est passé : lieu, heure, noms ou matricules du personnel de police. Documentez tout comportement ou propos problématiques et identifiez des témoins auxquels vous pouvez demander leurs coordonnées pour pouvoir les contacter ultérieurement.
- Si vous pensez que la police vous manque de respect, vous pouvez écrire une réclamation à la Police cantonale ou au Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme. Les coordonnées utiles se trouvent en fin de brochure.
- Si vous pensez que la police viole la loi, vous avez le droit de déposer une plainte pénale. Quand vous écrivez au Ministère public, vous pouvez envoyer vos preuves, par exemple un certificat médical.
- Vous pouvez demander la présence d'une avocate ou d'un avocat (possiblement à vos frais) dans le cadre d'une procédure pénale.

Que fait la police ?

- Si la situation le permet, la police doit vous expliquer pourquoi elle vous contrôle et dire ce qu'elle soupçonne.
- Si la police pense que vous avez fait quelque chose d'interdit ou qu'il y a un danger, elle a le droit de contrôler votre identité et vérifier si vous êtes une personne recherchée.
- Si la police pense que vous avez un objet dangereux, ou si elle vous soupçonne d'avoir commis une infraction ou d'être sur le point d'en commettre une, la police a le droit de vous fouiller, de regarder dans vos affaires et votre véhicule.

En général, un policier fouille les hommes et une policière fouille les femmes. Si vous êtes une personne transgenre ou intersexuée, vous pouvez discuter avec la police et décider ensemble comment faire. Une fouille en public ne doit concerner que des inspections mineures (ex. palpation des vêtements) et respecter la dignité de la personne.

La police peut saisir un téléphone pour enquête, mais l'accès à son contenu nécessite le consentement de son ou de sa propriétaire, qui accepte de fournir le code. Sans consentement, l'accès à son contenu ne peut se faire que sur mandat d'une autorité judiciaire. La décision de saisie du téléphone rendue par l'autorité peut être contestée.

La police peut également devoir fouiller votre logement. Elle ne peut le faire qu'avec une autorisation écrite ou orale d'une magistrate ou d'un magistrat, sauf en cas d'urgence où elle doit agir rapidement.

En cas de contrôle, vous devez dire qui vous êtes. Si une personne résiste et empêche la police d'effectuer son travail, la police peut utiliser la contrainte, de manière proportionnée. Elle le fait pour votre sécurité et pour protéger d'autres personnes autour.

Enfin, la police peut vous emmener au poste quand :

- elle a un doute sur votre identité (par exemple, si vous n'avez pas vos papiers sur vous ou que vous refusez de les montrer) ;
- elle pense que vous avez fait quelque chose d'interdit par la loi.

La police doit respecter la confidentialité. Cela veut dire qu'elle n'a pas le droit de parler de vous en dehors de son travail.

Les enfants mineurs bénéficient de lois spéciales, notamment d'un Code pénal des mineurs et d'une procédure pénale spécifique. Dans tous les cas, l'une des représentantes légales ou l'un des représentants légaux des personnes mineures doivent être informés en cas d'interpellation ou de saisie de biens.

Votre collaboration et le respect des consignes facilitent le bon déroulement du contrôle.

Quelles sont les lois qui cadrent l'action de la police?

- Loi sur la police cantonale – LPol
- Loi fédérale sur la circulation routière – LCR
- Code de procédure pénale suisse – CPP
- Règlements communaux

Contacts

Police cantonale vaudoise

Division gestion des menaces et doléances

Route de la Blécherette 101

1014 Lausanne

E-mail : info.police@vd.ch

Les personnes confrontées à une situation à caractère raciste peuvent prendre un rendez-vous dans les trois consultations :

Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI)

Téléphone : 021 316 49 59

E-mail : info.integration@vd.ch

Permanence Info-racisme du Bureau lausannois pour les immigrés (BLI)

Téléphone : 021 315 20 21

E-mail : inforacisme@lausanne.ch

Centre social protestant (CSP) dans les régions du Jura-Nord vaudois ou de la Broye-Vully

Permanence en présentiel sans rendez-vous : Vendredi de 12h30 à 14h00

Permanence téléphonique au 021 577 66 60 : Vendredi de 10h00 à 11h30

E-mail : inforacisme@csp-vd.ch

Qui a réalisé cette brochure ?

- Les polices vaudoises
- Le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme – BCI
- Les associations membres de la plateforme d'échanges et de dialogue entre la police et les communautés étrangères



Votrepolice.ch



FOOTBALL DIALOGUE PARTAGE JOUONS COLLECTIF !

UN ÉVÉNEMENT UNIQUE QUI RASSEMBLE
POLICIERS - POLICIÈRES ET JEUNES DE LA RÉGION
AUTOUR DU SPORT ET DU DIALOGUE,
ORGANISÉ À L'OCCASION
DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LE RACISME

SALLE DE GYM DU MARTINET - ROLLE SAMEDI 21 MARS 2026 DE 10H À 13H

ÂGE MINIMUM 14 ANS
CENTRE SÉSAME DE ROLLE
INSCRIPTIONS :

CONTACT@CENTRE-SESAME.CH

AU PROGRAMME

- 10h-10h45

Première session - Tournoi de football en équipes mixtes jeunes & policiers
- policières - Format "brésilienne"

- 10h45-11h15

Pause-dialogue - Un moment d'échange libre entre jeunes et policiers-policières

- 11h15-12h

Deuxième session

- 12h-13h

Repas convivial - Offert aux participants

- Tournoi de baby-foot pour les moins de 14 ans - sans inscription